

Motion 3058

Analyser les opportunités offertes par la mobilité de l'économie de basse altitude pour le Grand Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'innovation technologique transforme de manière significative les secteurs de la mobilité et de la logistique, avec l'émergence de drones et de véhicules électriques à décollage et atterrissage verticaux (eVTOL), offrant des solutions respectueuses de l'environnement ;
- que l'économie de basse altitude, définie par l'utilisation d'espaces aériens spécifiques pour ces technologies, représente un potentiel de croissance économique durable, d'optimisation des transports, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de diminution des nuisances sonores, en particulier par le remplacement progressif des hélicoptères par des alternatives plus silencieuses et moins polluantes ;
- que cette transition vers une mobilité verte et intelligente s'inscrit pleinement dans les objectifs de neutralité carbone du canton de Genève, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- que plusieurs villes à travers le monde, pionnières dans ce domaine, ont déjà amorcé le développement des infrastructures et des cadres réglementaires nécessaires à la mise en place d'une économie de basse altitude durable ;
- que le rayonnement de la Genève internationale et le dynamisme des entreprises du Grand Genève offrent un contexte favorable à l'innovation, au développement des technologies vertes et à l'attractivité économique régionale,

invite le Conseil d'Etat

- à analyser les opportunités de l'économie de basse altitude pour le Grand Genève, notamment en matière de mobilité durable urbaine et interurbaine, de logistique urbaine écologique, de développement économique et innovation durable et de réduction des nuisances environnementales ;
- à étudier les conditions-cadres nécessaires pour une mise en œuvre durable de cette économie, en collaboration étroite avec les communes et le plan

- directeur cantonal, notamment les infrastructures, le cadre légal et réglementaire et la collaboration transfrontalière ;
- à soumettre un rapport au Grand Conseil dans un délai de 12 mois, précisant les conclusions de l'analyse et proposant, le cas échéant, un plan d'action concret pour le développement durable de l'économie de basse altitude dans le Grand Genève, tout en intégrant les objectifs écologiques et les innovations technologiques.